



Accusé d'être l'auteur d'appels que je n'ai pas passé

Par Yo40

Bonjour,

La Police m'a convoqué pour me signifier que deux appels canulars avaient été passés aux secours d'urgence depuis mon téléphone mobile au matin du 19 Février.

Pourtant, voici les faits:

- Je me suis fait voler mon téléphone portable le 19 février vers 4h du matin en boîte (ce n'est pas un vol à l'arraché)
- Je n'ai pas fait pas de dépôt de plainte
- Le 20, je suis allé racheter un téléphone et une carte SIM (factures à l'appui). Problème: comme je n'avais pas fait de dépôt de plainte, j'ai dit à mon opérateur que l'ancienne carte était défectueuse afin d'en obtenir une autre rapidement (ceci est spécifié sur la facture!..). Je suis conscient que ceci ne plaide pas en ma faveur...
- De mon côté, j'ai:
 - Des témoins qui étaient avec moi toute la soirée et d'autres personnes de mon répertoire qui ont reçu un appel de l'auteur du vol et qui, bien entendu, ne m'ont pas reconnu au bout du fil.
 - Ma facture de relevé téléphonique montrant que 45 appels ont été passés depuis mon téléphone portable entre 4h30 et 6h30 le 19 Février
 - Ma facture de relevé téléphonique de téléphone fixe montrant que j'ai moi-même appelé mon portable (4 fois) le 19 dans la journée
 - Un texto que j'ai envoyé le 20 à tous mes contacts pour leur annoncer que mon téléphone avait été piqué et que je m'excusais si l'auteur du vol les avait appelé

Lors de l'audition, j'ai avoué avoir bu ce soir-là, mais j'ai aussi précisé que j'étais totalement conscient de mes actes.

Je ne suis pas l'auteur de ces appels, mais j'ai peur de l'erreur judiciaire.

Qu'en pensez-vous?

Merci beaucoup